

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 1^{er} novembre 2010, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

10-11-335 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y ajoutant les points suivants :

- ✓ Communications Médialog inc. – Demande de paiement ;
- ✓ Le Fou du Roy – ébénisterie artisanale – Demande de paiement;
- ✓ Site Internet (Refonte du site WEB) - Proposition de Communication Médialog inc.;
- ✓ Soumission : Tracteur Jacobson 1967 – DODGE RAM 1997

10-11-336 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU 4 OCTOBRE 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion tenue le 4 octobre 2010 soit accepté en y ajoutant la mention suivante :

Mme France Leblanc, conseillère municipale, demande qu'il soit consigné au procès-verbal que lors de la réunion du 7 septembre 2010, elle avait demandé que la résolution 10-08-263.1 décrite ci-dessous soit modifiée. Mme Leblanc affirme qu'elle avait appuyé cette proposition. Elle avait fait la demande de modification lors de la réunion du 7 septembre mais cette mention ne se retrouve pas au procès-verbal du 7 septembre 2010. Mme Leblanc demande donc que la résolution 10-08-263.1 soit modifiée et qu'elle se lise dorénavant comme suit :

10-08-263.1 MANDAT POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉSHUMIDIFICATEUR

*Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité*

D'entériner le mandat donné à la firme Jean-Guy Cyr inc. pour les travaux d'électricité relatifs à l'installation d'un déshumidificateur au Centre Léopold-Leclerc au montant de 2 069,50 \$.

10-11-337 RAPPORTS DU CCU – RÉUNIONS DES 5 OCTOBRE ET 26 OCTOBRE 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

- ✓ **Réunion du 5 octobre 2010 :**
D'approuver les recommandations du CCU consignées au procès-verbal de la réunion tenue le 5 octobre 2010.
- ✓ **Réunion du 26 octobre 2010 :**
D'approuver les recommandations du CCU consignées au procès-verbal de la réunion tenue le 26 octobre 2010.

Cependant, le conseil municipal met à l'étude le point 4 de cette réunion concernant les nouvelles règles d'urbanismes.

**10-11-338 RÉSOLUTION AFFIRMANT L'INTENTION D'ADOPTER PAR
RÈGLEMENT UN PROGRAMME MUNICIPAL
COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC
PRÉVOYANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET D'UN
CRÉDIT DE TAXES POUR UNE PÉRIODE DE 25 ANS**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer affirme son intention d'adopter, par règlement, un programme municipal complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* prévoyant l'octroi d'une aide financière et d'un crédit de taxes pour une période de 25 ans.

Cette résolution a été corrigée par la résolution 10-12-373.1 lors de la réunion du 6 décembre 2010

**10-11-339 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT INSTAURANT UN
PROGRAMME MUNICIPAL COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANT
L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET D'UN CRÉDIT DE
TAXES POUR UN PÉRIODE DE 25 ANS**

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement instaurant un programme municipal complémentaire prévoyant l'octroi d'une aide financière et d'un crédit de taxes pour un période de 25 ans.

Cette résolution a été corrigée par la résolution 10-12-373.2 lors de la réunion du 6 décembre 2010

**10-11-340 DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE –
PUBLICATION DANS DU COIN DE L'ŒIL**

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE le discours de M. Denis Henry, maire, sur la situation financière 2010 sera publié dans le journal du coin de l'œil.

10-11-341 MANDAT – ME ST-ONGE ET ASSELS, AVOCATS INC.

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QU' un mandat est octroyé à Me St-Onge et Assels, avocat inc. pour représenter la Ville de Carleton-sur-Mer dans le litige qui l'oppose à Alphonse Bernard, comptables, relativement à la conclusion de la requête 105-17-000284-106 se rapportant à l'annulation d'une résolution.

10-11-342 MANDAT – CAIN, LAMARRE, CASGRAIN, WELLS

Il est consigné au procès-verbal que M. Jean-Guy Cyr se retire des discussions et de la décision se rapportant à ce dossier.

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer un mandat à la firme Cain, Lamarre, Casgrain, Wells, dans le but de représenter M. Jean-Guy Cyr concernant la requête portant le numéro 105-17-000305-103.

10-11-343 APPEL D'OFFRES – CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS (HÔTEL DE VILLE, SALLE CHARLES-DUGAS, GARAGE MUNICIPAL ET 2 CASERNES D'INCENDIE)

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer ira en appel d'offres pour le contrat d'une durée de trois (3) ans relatif à l'entretien ménager de l'hôtel de ville, de la salle Charles-Dugas, du garage municipal, de l'ancienne caserne incendie et de la caserne actuelle.

10-11-344 ROCHE LTÉE – GROUPE-CONSEIL INC. :

**10-11-344.1 FACTURE 0137312 – EAU POTABLE – PLANS
« TEL QUE CONSTRUIT » (7 336,88 \$)**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

D'effectuer le paiement de la facture 0137312 au montant de 7 336,88 \$, taxes incluses, de la firme Roche ltée – Groupe conseil dans le dossier de la normalisation des installations de production d'eau potable pour les plans « Tel que construit ».

10-11-344.2 FACTURE 0137062 – ÉTANGS AÉRÉS – (5 079,38 \$)

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

D'effectuer le paiement de la facture 0137062 au montant de 5 079,38 \$, taxes incluses, de la firme Roche ltée – Groupe conseil, dans le dossier de Conduites bassin no^o 3 pour les étangs aérés.

10-11-344.3 FACTURE 0136506 – MISE À NORME DE L'EAU POTABLE - FERMETURE DE DOSSIER ET SUIVI DE GARANTIE (4 531,97 \$)

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

D'effectuer le paiement de la facture 0136506 au montant de 4 531,97 \$, taxes incluses, de la firme Roche ltée – Groupe conseil, dans le dossier de la normalisation des installations de production d'eau potable pour la fermeture de dossier et le suivi de garantie.

10-11-345 EMBAUCHE – RESPONSABLE DE L'URBANISME

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

D'embaucher M. Samuel Landry à titre de responsable de l'urbanisme, pour une durée indéterminée, avec un (1) an de probation. Le salaire fixé à 41 968 \$ par année inclut une journée par semaine pour le service de l'urbanisme de la Municipalité de Nouvelle et deux (2) semaines de vacances pour la première année de service conformément aux conditions du personnel cadres.

**10-11-346 EMBAUCHE COORDONNATRICE DES LOISIRS –
RECOMMANDATION/ PROLONGATION**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : Mme France Leblanc

Et résolu à l'unanimité

De prolonger le contrat de Mme Sabrina Long, coordonnatrice des loisirs, jusqu'à ce que l'analyse de la structure organisationnelle de la Ville de Carleton-sur-Mer soit décidée.

**10-11-347 CONTRAT 911 – SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE
9-1-1**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière et M. Denis Henry, maire, pour la signature du contrat entre la Ville de Carleton-sur-Mer et la CAUREQ concernant le « Service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 ».

**10-11-348 DÉROGATION MINEURE – M. ERNEST NADEAU 119, ROUTE
NADEAU À SAINT-OMER**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE la demande en dérogation ci-dessous déposée par M. Ernest Nadeau pour le terrain situé au 119, route Nadeau à Saint-Omer soit acceptée, tel que proposée :

« La dimension du lot et la superficie minimale du lot partiellement desservi ne respectent pas les exigences du règlement de lotissement actuellement en vigueur.

En effet, la dimension du lot adjacent à la rue est de 19,60 mètres et sa superficie est de 1 387,4 mètres carrés alors que les dispositions réglementaires sont respectivement de 22,86 mètres et de 1 393,5 mètres carrés.

La localisation de cet immeuble se situe au 119, route Nadeau à Saint-Omer sur le lot 3 887 588 du cadastre du Québec ».

10-11-349 JEUX DES 50 ANS ET PLUS – DEMANDE VOLET LOCAL/PACTE RURAL/ SOMME DISPONIBLE 2008-2009

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande des Jeux des 50 ans et plus dans le volet local du pacte rural pour un montant de 5 000 \$. La Ville de Carleton-sur-Mer autorise que cette somme soit prélevée d'un montant non-utilisé de ce fonds pour l'année 2008 – 2009.

10-11-350 CONTRATS DE DÉNEIGEMENT PAR ENTREPRENEURS :

10-11-350.1 ROUTE MARCEL SUD – SERVICE DE DÉNEIGEMENT MARCEL LEBLANC

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de déneigement de la route Marcel Sud à M. Marcel Leblanc de la firme Service de déneigement Marcel Leblanc pour un montant de 950 \$.

De mandater M. Karl Leblanc, directeur des travaux publics, pour la signature dudit contrat.

10-11-350.2 ROUTE THIBODEAU SUD ET NORD (SECTEURS HABITÉS), POSTE MARIA, RÉSERVOIR 2 (BOULE) – LES PLANTATIONS DE LA BAIE

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de déneigement de la route Thibodeau Sud et Nord (secteurs habités), poste Maria et Réservoir 2 (boule) à M. Christian Roy et Mme Édith Roussel de la firme Les Plantations de la Baie pour un montant de 3 499,13 \$, incluant les taxes;

De mandater M. Karl Leblanc, directeur des travaux publics, pour la signature dudit contrat.

10-11-351 RÉSEAU DES PÔLES D'INNOVATION DE L'EST DU QUÉBEC

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : Mme France Leblanc

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire adhérer au *Réseau des pôles d'innovation de l'Est du Québec* pour l'année 2011, au montant de 500 \$, représentant les frais annuels comme membre de catégorie D pour « Villes hôtes d'un CCT ou d'une antenne collégiale ».

QUE M. Denis Henry, maire, soit désigné à titre de responsable de projet comme interlocuteur du « bureau » du réseau des pôles pour les suivis entre les rencontres des maires.

10-11-352 RÉOLUTION RATIFIANT LA DÉCISION PRISE EN REGARD AVEC LA CONSTRUCTION DE TROTTOIR EN FACE DU MARCHÉ MÉTRO ET DE SON FINANCEMENT PAR LE SURPLUS AFFECTÉ DU SECTEUR CARLETON

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

De ratifier la décision prise pour le prolongement de 82 mètres de trottoir le long de la route 132 (face au 686 boul. Perron – Marché Métro) et autres travaux connexes;

D'octroyer un contrat à la firme Aménagements d'Avignon inc. au montant de 23 049,08 \$, taxes incluses, pour le prolongement de trottoir;

D'octroyer un contrat à la firme Pavage Beau Bassin au montant de 8 253.60 \$, taxes en sus, pour les autres travaux connexes suivants : le trait de scie, l'enlèvement de l'asphalte existante, la mise en forme finale, la compaction, le pavage ainsi que la signalisation;

QUE le financement de ces deux paiements s'effectuera par le surplus affecté du secteur de Carleton;

De mandater M. Karl Leblanc, directeur des travaux publics, pour la signature dudit contrat.

10-11-353 DEMANDE DANS LE FONDS F.A.D.T. – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire présenter une demande de subvention dans le fonds F.A.D.T. – Volet « mesures de soutien temporaire » pour l'embauche d'une ressource dont les principaux mandats seraient le dossier du Quai de Carleton, le soutien au développement du Mont St-Joseph et le développement du secteur de la plage.

10-11-354 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

De permettre que le Club de patinage artistique fasse une collecte de bouteilles sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer le 14 novembre et utilise l'ancienne caserne comme entrepôt; sous réserve que lesdites bouteilles et cannettes soient enlevées le 15 novembre 2010 et que le Club de patinage artistique s'engage à assurer la sécurité du lieu durant la collecte.

10-11-355 FERMETURE DU SITE DE TRANSBORDEMENT LE 20 NOVEMBRE POUR LA SAISON

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le site de transbordement fermera ses portes le 20 novembre 2010.

10-11-356 COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE – DISTRIBUTION HENRY

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De demander à la firme Distribution Henry –9156-4369 Québec inc. de procéder à la collecte de feuilles et branches (15 novembre 2010) ainsi qu'à la collecte de gros rebut (19 novembre 2010) au montant de 2 600 \$ / collecte, plus taxes applicables.

Il est également résolu qu'une collecte de matériaux ferreux sera organisée par la Ville de Carleton-sur-Mer le ou vers le 18 novembre 2010.

10-11-357 COMMUNICATIONS MÉDIALOG INC. – DEMANDE DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la facture au montant de 6 772,50 \$, taxes incluses, de la firme Communication Médialog inc. pour le montage et la conception des panneaux thématiques – Sentier poétique.

10-11-358 LE FOU DU ROY – ÉBÉNISTERIE ARTISANALE – DEMANDE DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la facture au montant de 1 664,91 \$, taxes incluses, de la firme Le Fou du Roy – Ébénisterie artisanale pour la fabrication d'une armoire en bois avec portes coulissantes vitrées installée à la Bibliothèque municipale Gabrielle-Bernard-Dubé.

10-11-359 SITE INTERNET (REFONTE DU SITE WEB) - PROPOSITION DE COMMUNICATION MÉDIALOG INC.

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer à la firme Communication Médialog inc. un mandat pour la cueillette de données et autres travaux préliminaires payables en 2011 dans le cadre de la refonte du site Web, selon un prix budgétaire de 3 500 \$.

10-11-360 SOUMISSION - TRACTEUR JACOBSON 1967 & DODGE RAM

10-11-360.1 TRACTEUR JACOBSON 1967

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

De retourner en appel d'offres au plus offrant pour la vente du tracteur Jacobson 1967.

10-11-360.2 DODGE RAM 1997

CONSIDÉRANT QU' il n'y a eu aucune offre d'achat pour le camion DODGE RAM 1997;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer se départira de ce camion après avoir récupéré les pièces utiles.

10-11-361 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 50, M. Raymond Deslauriers propose de lever l'assemblée.

Accepté.